

**COMMUNE DE CHANTERAC**  
**Département de la Dordogne**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 28 février 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

**PRESENTS** : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, LATREILLE Anne, HERBERT Francis, MERIEN Jérôme, LAMY Marie-Claude, BERTRANDIAS Isabelle.

**ABSENTS** : DAGUT Jérôme (pouvoir donné à CAULIER Yvon), EL ALLOUKI Julie, LIMOUSIN Loïc.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BERTRANDIAS Isabelle.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2020**

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

**Délibération 10/2020 : Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 11/2020 : Approbation du Compte de Gestion 2019-Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération 12/2020: Approbation du Compte de Gestion 2019-Budget Lotissement**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération 13/2020 : Approbation du Compte de Gestion 2019-Budget Logements Sociaux**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération 14/2020 : Vote du Compte Administratif 2019 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget principal qui s'établit ainsi :

La section de fonctionnement présente :

Un montant en dépenses de :	449 108,02 €	<u>Résultat 2019 :</u>	24 457,52 €
Un montant en recettes de :	476 565,54 €		
Un report 2018 de :	142 421,26 €		

---

**TOTAL : 169 878,78 €**

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de :	188 767,10 €	<u>Résultat 2019 :</u>	- 142 367,78 €
Un montant en recettes de :	46 399,58 €		
Un report 2018 de :	5 437,58 €		

---

**TOTAL : - 136 930,20 €**

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à :

En dépenses d'investissement : 35 303,08 €

En recettes d'investissement : 28 128,00 €

**RESULTAT A REPORTER : 32 948,58 €**

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, vote le compte administratif à l'unanimité.

#### **Délibération 15/2020 : Vote du Compte Administratif 2019-Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

La section d'exploitation présente :

Un montant en dépenses de :	49 100,36 €	<u>Résultat 2019 :</u>	- 3 768,29 €
Un montant en recettes de :	45 332,07 €		
Un report 2018 de :	0,00 €		

---

**TOTAL : 3 768,29 €**

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de :	612 859,58 €	<u>Résultat 2019 :</u>	- 42 378,57 €
Un montant en recettes de :	570 481,01 €		
Un report 2018 de :	184 889,59 €		

---

**TOTAL : 142 511,02 €**

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à : NEANT

**RESULTAT A REPORTER : 138 742,73 €**

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, vote le compte administratif à l'unanimité.



**Questions diverses et communications diverses**

- CO de CO du Périgord Ribéracois : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application des articles L.153-16 et L.132-9 du code de l'urbanisme Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a fait parvenir un courrier afin de nous notifier pour avis le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH.
- SDE 24 : Monsieur HERBERT présente un résumé de la réunion de secteur.